

Taxes locales - Augmentation des impôts

Lors de sa réunion du 29 avril, le conseil municipal a pris, par 13 voix pour et 2 abstentions, la difficile décision d'augmenter fortement les taux d'imposition des impôts directs locaux.

Quelles en sont les raisons ?

Voici des éléments de réponse, repris de l'analyse du compte administratif, mise en ligne sur notre site internet.

Nos dépenses de fonctionnement passent en 2013 de 330 531,46 € à 353 939,86 € soit une augmentation de 23 408,40€. Ces augmentations de dépenses sont pour l'essentiel des dépenses liées à la voirie (23 170,87 €). Les travaux concernaient :

- la purge réalisée en face du lotissement rue de Larifontaine
- la réfection de quelques parties (goudronnage en point à temps sur cette même route de Remionfaing
- le rebouchage des nids de poule, essentiellement sur les routes d'Anglemont et de Malplantouze
- le renouvellement du stock de sel
- les travaux de fossés entrepris en fin d'année et rendus nécessaires par les fortes pluies

Pour le reste des articles, les dépenses de fonctionnement sont globalement maintenues.

Nos recettes de fonctionnement diminuent fortement, passant de 432 865,13 € en 2012 à 357 903,69 € soit un manque à gagner de 74 961,46 €.

- diminution de 12 280,53 € imputable pour l'essentiel aux ventes de bois : 11 443,88 €
- diminution de 56 763,55 € : disparition de la dotation nationale de péréquation (13 435 €) et une attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (43 160,77 €).

Je terminerai l'analyse financière par ces mots :

Ce résultat de fonctionnement met en évidence nos dif-

ficultés puisque si nous faisons un minimum d'entretien, et cela est nécessaire pour maintenir notre patrimoine en état (bâtiments et voirie), nous ne dégageons plus de réserves en fonctionnement donc plus de capacité d'autofinancement pour notre investissement.

Il fait apparaître notre fragilité puisque nous sommes dépendants des dotations, participations et impôts locaux. Pour les deux premières, chacun sait que la tendance est à la diminution.

Je rappelle, comme à chaque fois, le montant élevé de l'annuité de l'emprunt pour 2013 sachant que nos 2 principaux emprunts sont les suivants :

- 13 388,52 € pour le stade de foot (fin de l'échéance juin 2021)
- 32 434,72 € pour la traversée du village (fin de l'échéance en novembre 2031)

L'analyse de notre compte administratif réalisé par la trésorerie insiste sur la capacité d'autofinancement de la commune. C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle est seulement de 2013 de 3 964 €.

C'est cet excédent de fonctionnement qui permet d'assurer la pérennité de notre budget.

Il doit permettre au minimum le remboursement du capital des emprunts (27 375 €) et éviter à terme une mise sous tutelle.

Nous n'avons donc pas d'autre choix que de diminuer nos dépenses sur les postes où cela est possible (fêtes et cérémonies, illuminations de Noël, suppression éventuelle du deuxième poste d'ATSEM à l'école si les effectifs le permettent, réalisation de travaux de réfection du chemin des Clos par le conseil municipal) et d'augmenter le produit des impôts de 20 000 €.

Côté civisme

Horaires de tontes et de bricolage :

les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuses, perceuses ..) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Entretien des trottoirs :

Il est rappelé que les trottoirs sont faits pour que les piétons et personnes à mobilité réduite puissent circuler en toute sécurité.

Il est demandé à chacun de respecter certaines consignes concernant le trottoir devant sa propriété.

Il doit être propre et dégagé de tout obstacle mobile ou fixe n'appartenant pas au domaine public.

Taille des haies : chacun doit entretenir ses haies :

- pour faciliter le passage des habitants sur les trottoirs
- pour faciliter la visibilité des automobilistes

Abri bus et autres lieux publics :

Les lieux publics tels que les abris bus, place de la mairie, doivent restés propres. Tout déchet doit être ramassé et mis dans les poubelles se trouvant à proximité. Les canettes en verre doivent quant à elle, être déposées dans le container prévu à cet effet.

Destruction des « plastiques non recyclables » :

Il est interdit de brûler les plastiques non recyclables. Ceux-ci doivent être déposés dans les sacs des déchets ménagers.

Côté infos

Accessibilité aux handicaps :

Les travaux de la mairie seront terminés pour la fin du 1er semestre 2014

Travaux voirie :

- Les travaux de la route d'Anglemont (sortie de Brû – Bois béni) ne s'effectueront pas cette année.

- Les nids de poule, route de Baccarat, seront refaits prochainement.

Coordonnées du Maire et des adjoints :

Alain GERARD, Maire – 06 70 29 40 93

Patrice ROBIN, 1er adjoint en charge de la voirie et des réseaux – 06 08 78 08 58

Olivier MANGIN, 2ème adjoint en charge de la forêt et des bâtiments – 06 25 09 16 85

Jennifer SIMON, 3ème adjoint en charge de la petite enfance, fêtes et cérémonies, communication – 06 18 81 73 87

Horaires de la mairie :

Mardi 10h à 11h30

Mercredi 14h à 16h

Jeudi 10h à 11h30

N'hésitez pas à consulter notre site internet

<http://www.2c2r.fr/bu>